



Conservatoire
de Grenoble



DOSSIER D'INSCRIPTION EN
FORMATION INITIALE – CYCLES 1, 2 et 3
ANNÉE 2020 - 2021
(candidats âgés de 15 à 21 ans au 31 décembre 2020)

Le Conservatoire de Grenoble propose un enseignement du théâtre, organisé autour d'une équipe d'artistes enseignants, professionnels du spectacle vivant. Cet enseignement est renforcé par des interventions ponctuelles d'artistes et de pédagogues extérieurs (stages, master-class, rencontres...).

Le projet pédagogique vise à transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du théâtre dans sa richesse et sa diversité.

L'enseignement du théâtre favorise le développement de la personnalité, de la sensibilité et de la compréhension du monde. Il a pour objectif majeur de transmettre à un public le plus large possible les acquis fondamentaux d'une formation artistique qui lui permettra, tout au long de sa vie, d'appréhender la richesse et la diversité des expressions artistiques d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

La diversité des parcours pédagogiques proposés par le Conservatoire, enrichis de multiples rencontres et expériences, vise à accompagner les élèves vers l'autonomie et à leur donner les outils nécessaires à la compréhension et à la pratique de cet art, que leur projet de formation soit amateur ou professionnel.

Le partenariat conventionné avec l'Université Grenoble Alpes (UGA), département « Arts du spectacle », permet aux élèves qui le souhaitent de suivre parallèlement le cursus d'enseignement du théâtre au Conservatoire et le cursus de la licence Lettres et arts du spectacle à l'Université Grenoble Alpes.

Le statut d'Artiste de Haut Niveau (AHN) peut être accordé aux élèves du Conservatoire inscrits en cycle 3 ou en CPES en préfiguration / CEPI et leur permettre de suivre en parallèle des études supérieures à La Communauté Université Grenoble-Alpes, l'Université Grenoble-Alpes, l'Institut Polytechnique de Grenoble, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble ou l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

ENSEIGNEMENT INITIAL : CYCLE 1, CYCLE 2 ET CYCLE 3

L'enseignement initial s'adresse aux élèves âgés de 15 à 21 ans, débutants ou ayant déjà une approche, une pratique du théâtre, et qui souhaitent poursuivre et approfondir cette expérience. Il permet de se préparer à une pratique amateur exigeante ou d'accéder à la Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur en préfiguration (CPES) / Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) du Conservatoire.

Objectifs :

Découverte et approfondissement des fondamentaux du jeu théâtral : l'écoute, le regard, l'adresse, la prise de parole individuelle et collective. Développement d'une disponibilité corporelle et vocale afin d'acquérir une présence et un engagement sur le plateau ainsi qu'une conscience de la prise de parole. Découverte du répertoire classique et contemporain, français et étranger.

Les élèves ont la possibilité de participer à des projets travaillés en transversalité avec les autres disciplines du Conservatoire (musique et danse).

Admission :

Début septembre, sur examen pour les candidats âgés de 15 à 21 ans, débutants ou ayant déjà une expérience d'ateliers ou de cours de théâtre.

Organisation :

- cycle 1 / cycle de détermination : 1 an, 6 à 8 heures hebdomadaires.
- cycle 2 / cycle d'enseignement des bases : de 1 à 2 ans, 9 à 11 heures hebdomadaires.
- cycle 3 / cycle d'approfondissement des acquis : de 1 à 3 ans, 9 à 12 heures hebdomadaires.

L'enseignement s'organise autour d'ateliers d'interprétation théâtrale et comporte du travail vocal dirigé (individuel et collectif), du travail corporel (collectif) ainsi qu'une approche du jeu face à la caméra. En cycle 3, un accompagnement à la préparation aux concours des écoles supérieures est proposé.

Les élèves ont la possibilité de participer à des projets interdisciplinaires avec la danse et le chant (cabaret, théâtre musical, danse-théâtre, comédie ballet...).

Les Soirées Croisées, rencontres inter cycles du département théâtre, permet aux élèves de partager les travaux effectués sur la thématique de l'année, en théâtre, danse et chant.

Présentation des travaux collectifs, individuels, cartes blanches, examens dans les Théâtres de la Ville.

Validation des études :

Évaluation sur contrôle continu et passage en année supérieure sur proposition de l'équipe pédagogique et validation par la Direction du Conservatoire.

La fin du cycle 3 est sanctionnée par le Certificat d'Études Théâtrales (CET).

Orientation :

Pratique en amateur.

Possibilité de se présenter en fonction de sa progression et des places disponibles en :

- CPES en préfiguration / CEPI du Conservatoire.
- Enseignement supérieur.

Tous les cours sont obligatoires et requièrent l'assiduité.

Les élèves doivent fournir un travail personnel en dehors des heures de cours.

Tous les élèves en cycles 1, 2 et 3 font l'objet chaque année d'une évaluation collégiale de leurs enseignants lors d'un conseil de classe présidé par le directeur du Conservatoire ou son représentant, destiné à leur attribuer une note de contrôle continu de 1 à 5 (notation par demi-point). Cette note, si elle est insuffisante, peut donner lieu à un arrêt des études (cf. article 15.3 du Règlement du Conservatoire).

Les élèves du Conservatoire s'engagent à ne participer à aucun spectacle amateur ou professionnel sans y avoir été expressément autorisés par les responsables pédagogiques.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ENTRÉE 2020

FORMATION INITIALE – CYCLES 1, 2 et 3

Tous les candidats, d'ici mardi 25 août 2020, doivent transmettre au Conservatoire, 6 chemin de Gordes - 38 100 Grenoble / conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr une lettre de motivation en précisant leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, mail et téléphone) en format numérique ou papier.

Les candidats dont le dossier aura été retenu seront invités à suivre les épreuves d'admission.
Les candidats ne recevront pas de convocation.

Les horaires de passages seront affichés au Conservatoire et sur le site www.conservatoire-grenoble.fr à partir du vendredi 28 août à 14h00.

AUDITIONS : mercredi 2 septembre et jeudi 3 septembre

Les candidats auront préparé :

- 1) **Une scène dialoguée**, d'une durée de 2 à 4 minutes maximum, à choisir parmi **des auteurs classiques ou contemporains, français ou étrangers**, pour exemple : Shakespeare, Molière, Racine, Corneille, Marivaux, Hugo, Musset, Feydeau, Claudel, Ibsen, Tchekhov, Brecht, Koltès, Levin, Olivier Py, Novarina, Minyana, Durringer, Lagarce, Pommerat, Malone, Dea Loher, Martin Crimp, Lars Nören, Edward Bond, Howard Barker, Sarah Kane, Denis Kelly, Wajdi Mouawad, Laurent Gaudé, Marius Von Mayenburg, Angelica Liddell, Alexandra Badéa, Claudine Galéa, Falk Richter, Rémi de Vos...

Afin de répondre aux normes sanitaires liées au COVID, les scènes seront travaillées et jouées en mettant 1m50 de distance entre les deux partenaires.

- 2) **Un monologue de théâtre** d'une durée de 3 minutes maximum
- 3) **Un parcours libre** d'une durée de 3 minutes maximum (poème, extrait de roman, chanson a capella, parcours corporel..., exceptée une scène avec réplique)

Les candidats n'ayant pas appris leurs textes par cœur seront éliminés d'office.

Pour les scènes dialoguées, les candidats viendront avec la personne leur donnant la réplique.

L'audition pourra être suivie d'un court entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat.

En cas de restriction vis à vis des contraintes sanitaires liées au COVID, seuls les monologues et les parcours libres seront entendus. Dans ce cas, les candidats seront prévenus le vendredi 28 août.

Affichage des résultats : vendredi 4 septembre à 14h00.

Cette année, exceptionnellement il n'y aura pas de stage probatoire

Début des cours pour les candidats admis : lundi 14 septembre 2020